



Déclaration du SNUipp-FSU du Morbihan

CAPD du 17 octobre 2019

Christine Renon a marqué, par son geste ultime le mal-être profond de notre profession. Ses mots nous ont touchés parce qu'ils décrivent notre quotidien. Si ses mots ont trouvé un tel écho auprès de nos collègues, c'est que chacun a pu y voir ce qu'il vit : réformes imposées à marches forcées, perte de sens du métier, injonctions hiérarchiques permanentes, accumulation de tâches trop souvent inutiles.

On nous dira que le Morbihan n'est pas la Seine-Saint-Denis, on peut se dire qu'ici tout va mieux. Mais dans le Morbihan nous sommes confrontés à la même réalité, au même malaise.

Combien de nouveaux drames faudra-t-il pour que la sonnette d'alarme tirée depuis des années soit un tant soit peu entendue, pour qu'on donne les moyens aux personnels de l'Éducation Nationale d'accomplir correctement leur mission, pour qu'on arrête d'empiler des tâches sans lien les unes avec les autres, pour que l'on sorte du pilotage injonctif, pour que l'on prenne en compte les demandes des directrices et directeurs d'école.

C'est dans ce contexte décrit par Christine Renon que va se mettre en place la nouvelle loi sur la fonction publique. Jusqu'à présent, le paritarisme était le garant d'une carrière équilibrée, d'un clientélisme contenu. Il permettait une approche collective du métier. Les élus du personnel assuraient à leurs collègues la possibilité d'être entendus, d'être défendus et d'obtenir des réponses à leurs questions.

Qu'advient-il prochainement lorsque les CAPD seront vidées de leur contenu, lorsque les délégués du personnel, élus par la profession, n'auront plus la possibilité d'expliquer, de garantir l'équité et la transparence. Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les enseignants de s'assurer du bon traitement de leur situation sera de poser un recours ? Pour fonctionner, les écoles ont besoin d'apaisement, mais c'est le conflit qui prévaudra.

Sans le paritarisme, ce sera aussi la subordination et l'obéissance aux pouvoirs locaux qui s'imposeront face à une hiérarchie qui refusera de défendre l'indépendance de ses fonctionnaires par crainte pour sa propre carrière, au nom d'un devoir de loyauté qui permet de tout justifier et de s'exonérer de toute responsabilité.

Ces problématiques dépassent sans doute le cadre du département mais pourtant elles font partie du quotidien de ce département. Les réponses qui seront apportées ici devront être à la hauteur des enjeux.

